

INTERNATIONAL CIVIL AVIATION ORGANIZATION

A UN SPECIALIZED AGENCY

Atelier sur les Vol I et II de l'eANP AFI et la gestion des carences de la navigation aérienne

(Dakar, 29 avril - 3 mai 2024)

Généralités sur le domaines minimum de notification

Bureau WACAF de l'OACI



Plan

- Contexte
- Domaines minimums de notification et ses composants
- Domaines minimums de notification par domaine technique



Contexte

- Définition de la carence telle que approuvée par le Conseil de l'OACI :
 - « une carence est une situation dans laquelle une installation, un service ou une procédure n'est pas conforme à un Plan régional de navigation aérienne approuvé par le Conseil, ou aux normes et pratiques recommandées des Annexes de l'OACI, et quelle situation a un impact négatif sur la sécurité, la régularité et/ ou l'efficacité de l'aviation civile internationale.
- Plusieurs forums ont discuté des **stratégies visant à éliminer les carences identifiées** dans le domaine ANS et ont exprimé des inquiétudes sur certaines des **préoccupations persistantes** liés aux carences qui n'ont pas été résolues ou sont récurrentes depuis longtemps. Ces discussions ont abouti à la proposition d' **un cadre** pour améliorer la résolution des carences de la navigation aérienne.
- La seizième réunion d'APIRG, tenue à Rubavu, Rwanda, du 19 au 23 novembre 2007, sur l'examen de la liste des carences de la navigation aérienne dans la région AFI, a rappelé l'inquiétude exprimée par le ALLPIRG/5 (Montréal, 23-24 mars 2006), l'ANC et le Conseil de l'OACI, sur les carences persistantes, notamment celles compromettant la sécurité. La réunion a convenu que la priorité devrait être donnée par les États à l'élimination des carences les plus courantes et les plus persistantes.



Contexte (suite)

- La réunion SP AFI/08 RAN, Durban, Afrique du Sud, 24-29 novembre 2008, a exprimé les mêmes préoccupations que celles soulevées par l'ANC et le Conseil de l'OACI, quant aux graves conséquences des carences non résolues sur la sécurité et a convenu que les États concernés devraient, avec une extrême urgence, prendre des mesures concrètes pour éliminer toutes les carences ayant un impact sur la sécurité dans la région.
- Compte tenu de ce qui précède, et afin de remédier aux carences les plus urgentes, le SP RAN AFI/08 a pris la Recommandation 6/25 Élimination des carences de la navigation aérienne dans la région AFI appelant les États à élaborer leurs plans d'action nationaux, alignés sur avec l'objectif de performance régional, pour éliminer les carences pertinentes dans les domaines des aérodromes et des aides au sol (AGA), de la gestion du trafic aérien (ATM), des services d'information aéronautique (AIS), des communications (CNS), de la météorologie (MET) et de la recherche et du sauvetage (SAR).



Contexte (suite)

- La dix-huitième réunion du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG/18), tenue à Kampala, Ouganda, du 27 au 30 mars 2012, a discuté des stratégies visant à éliminer les carences ANS et des mesures devraient être prises pour résoudre efficacement les problèmes de reporting. Il a été convenu que, entre autres, la notification des carences pourrait être encouragée en adoptant une liste de domaines minimum de notification. En conséquence, le Groupe a approuvé la liste des domaines minimum de notification qui doit être utilisée comme référence pour nofifier les carences.
- La réunion a souligné que l'intention de la liste **n'était pas de remplacer** les notifications fondés sur la politique du Conseil de l'OACI, mais **d'encourager les notifications**, en notant d'une part le niveau actuel des notifications extrêmement bas, et d'autre part, l'étendue des SARP et les exigences sur la bse desquelles les notifications sont faites
- Sans préjudice de la définition de la carence telle qu'approuvée par le Conseil, les États (régulateurs et ANSP), utilisateurs (IATA, AFRAA, etc.) et les organisations professionnelles (IFALPA, IFATCA, IFATSEA, etc.) sont encouragés à notifier les carences. dans les domaines énumérés dans la recommandation 6/5 ci-dessus.



Domaines minimum de notification et composants clés

- Les domaines minimums de notification établissent un cadre minimum pour notifier les carences de la navigation aérienne. Un domaine minimum de notification est définie par les attributs suivants:
 - Références : se réfère aux SARP pertinentes de l'OACI, aux conclusions et décisions des PIRG, aux dispositions du Plan régional de navigation aérienne, etc.).
 - **Description**: fait référence aux installations, infrastructures, services, procédures, etc.
 - Remarques : se réfère à la spécification des problèmes/carences potentiels et de leur impact sur le système de navigation aérienne.
- Les domaines minimums de notification ont été définis pour les domaines AOP, ATM, SAR, CNS, AIM et MET. L'annexe A de la présente note en fournit les détails.
- Les États et les principales parties prenantes sont invités à identifier et à signaler les carences dans chaque domaine minimal de reporting.
- **Remarque** : Plus d'une carence peut être identifiée dans un domaine minimum de notification.





Domaines minimum de notification

 [Cliquez ci-dessous pour afficher les Domaines minimums de reporting par domaine technique]

Domaines minimum de notification en AOP, ATM, SAR, CNS,

AIM et MET







Thank You!